

Descriptif du module 7

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module	Formation Clinique 2a	2026-2026
Code : S.OS.SO.1207.FD.25	Type de formation : ☐ Bachelor ☒ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...	
Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : ☒ Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.	
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres : ...	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps ☐ Semestre d'automne ☐ Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

☒ Français
☒ Allemand
☐ Autres : ...

☐ Italien
☐ Anglais

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☒ Pas de prérequis
☐ Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : ☒ Am1 ☒ Am2 ☒ Am3
- B. Rôle Communicateur-trice : ☒ Bm1 ☒ Bm2 ☐ Bm3
- C. Rôle Collaborateur-trice : ☒ Cm1 ☒ Cm2 ☒ Cm3
- D. Rôle Manager : ☐ Dm1 ☐ Dm2 ☒ Dm3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : ☒ Em1 ☐ Em2 ☒ Em3
- F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : ☐ Fm1 ☐ Fm2 ☐ Fm3
- G. Rôle professionnel-le : ☒ Gm1 ☐ Gm2 ☐ Gm3

Au terme du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Recueillir une anamnèse de la plainte détaillée du -de la patient-e.
- Recueillir les antécédents médicaux.
- Capacité de synthèse de la plainte du- de la patient-e.
- Elaborer un diagnostic d'exclusion en se basant sur les données anamnestiques recueillis.
- Justifier de l'exclusion de pathologies ou famille de pathologies.
- Pratiquer un examen clinique adapté afin de confirmer ou infirmer une suspicion de pathologies considérées lors de la collecte des données anamnestiques.
- Etablir un diagnostic ostéopathique (atteintes fonctionnelles).
- Pratiquer un examen clinique ostéopathique adapté afin de confirmer ou infirmer une ou des hypothèses de prise en charge du-de la patient-e.
- Respecter la prise en charge standardisée d'un/ d'une patient-e en établissant une anamnèse ciblée et dirigée ; un examen clinique adapté ; une prise en charge ostéopathique respectant les contre-indications absolues et relatives en fonction de la situation.
- Développer un axe de prise en charge dans le respect de la non-dangereuse pour le-la patient-e.
- Pratiquer un traitement selon une approche globale de la plainte du-de la patient-e et en ne se limitant pas uniquement à la prise en charge de la symptomatologie.
- Proposer une prise en charge à court, moyen terme de la plainte du-de la patient-e.
- Maîtriser les techniques ostéopathiques appliquées.
- Evaluer l'efficacité des techniques appliquées.
- Respecter les limites dans la prise en charge ostéopathique des symptômes du-de la patient-e en adaptant les techniques appliquées.
- Prendre en considération les facteurs psycho-sociaux chez le-la patient-e.
- Traiter selon les différents axes ostéopathiques dans le respect de la globalité du-de la patient-e et de ses symptômes.
- Adopter une attitude professionnelle démontrant le respect, l'empathie et l'honnêteté vis-à-vis du-de la patient-e.
- développer une relation de confiance patient-e-praticien-ne et de son entourage.
- Pratiquer une communication adaptée, claire et transparente favorisant une prise de décision éclairée chez le-la patient-e.
- Informer le-la patient-e sur la prise en charge ostéopathique ainsi que sur les autres possibilités de prise en charge.
- Présenter un pronostic sur la prise en charge de la plainte du- de la patient -e.
- Etablir un diagnostic ostéopathique (atteintes fonctionnelles).
- Elaborer un examen clinique ostéopathique adapté afin de confirmer ou infirmer une ou des hypothèses de prise en charge du- de la patient-e.
- Documenter dans un langage professionnel et commun aux praticiens de premier recours, les données pertinentes du- de la patient-e, de sa plainte ainsi que de l'évolution de cette dernière.
- Démontrer sa compréhension du langage scientifique dans le partage des résultats de recherche.
- Adapter sa communication dans un cadre Interprofessionnel et/ou interdisciplinaire.
- Démontrer une attitude relationnelle interprofessionnelle avec pour but le-la patient-e comme centre d'intérêt.
- Déléguer un-une patient-e en fonction du diagnostic différentiel de non prise en charge ostéopathique.
- Etablir un rapport à l'attention du praticien auquel le-la patient-e est référé-e afin de lui transmettre les données objectivées au sein de l'anamnèse et de l'examen clinique.
- Démontrer les limites de prise en charge au sein de la sphère ostéopathique en fonction de l'analyse du cas.
- Reconnaître les limites d'autres approches thérapeutiques afin de proposer au-à la patient-e un choix thérapeutique adapté.
- S'appuyer sur son champ disciplinaire et ses compétences pour présenter une approche fonctionnelle à la symptomatologie du-de la patient-e.
- Intégrer les compétences et savoirs des autres professionnels et de ses pairs au sein de son analyse de la situation présentée.
- Démontrer une attitude ouverte et affirmée dans le travail d'équipe.
- Adopter une attitude réflexive sur ses compétences et connaissances.
- Reconnaître les problèmes d'interface entre les différents professionnels et proposer des stratégies de collaboration adaptées.
- Utiliser une communication adéquate au sein d'une équipe dans respect de chacun des intervenants.
- Démontrer une attitude relationnelle interdisciplinaire respectueuse vis-à-vis de ses collaborateurs.
- Faire preuve d'exemplarité dans sa pratique et ses relations professionnelles.

- Assumer la prise de décision en justifiant de ses choix dans l'intérêt du/de la patient-e.
- Organiser les tâches administratives au sein de son équipe.
- Savoir déléguer des activités professionnelles et administratives.
- Reconnaître les domaines d'expertise de ses collaborateurs.
- Connaître la réglementation en vigueur au niveau cantonal et fédéral quant à la pratique des professions de santé de premiers recours.
- Savoir quelles sont les autorités compétentes dans les différents domaines de la santé, des assurances, du droit des patients-es, des obligations légales en qualité de praticien.
- Démontrer des connaissances adaptées sur un plan administratif, financier et juridique pour la gestion d'un cabinet libéral.
- Suivre les règles de la prise en charge d'un/d'une patient-e en cabinet, de son accueil à la fin de la consultation.
- Elaborer des procédures de contrôle de la qualité des soins prodigués au sein d'une structure de groupe.
- Assurer une continuité de la prise en charge dans une structure de groupe.
- Expliquer les recommandations sur un plan ostéopathique des différentes organisations de la santé au niveau international et national.
- Expliquer au- à la patient-e le bénéfice pour ce dernier du suivi des conseils de santé promulgués.
- Adapter son langage et son niveau d'explication en fonction du niveau psycho-social du/de la patient-e.
- Soutenir l'autonomie du/de la patient-e dans sa prise en charge en respectant ses choix, ses possibilités, sa culture.
- Connaître et identifier les différents enjeux liés à la promotion de la santé dans un rapport gain/efficacité.
- Pratiquer l'ostéopathie selon les règles éthiques et déontologiques de la profession et conformément aux lois en vigueur.
- Informer le-la patient-e sur ses droits en matière de santé publique.
- Connaître les lois sur l'assurance complémentaire et être capable d'informer le-la patient-e sur ces dernières.
- Communiquer avec les familles de patients dans le respect du secret professionnel.
- Reconnaître les situations dans lesquels il est nécessaire de déléguer un-une patient-e.
- Echanger et communiquer avec un confrère dans le respect des règles déontologiques de la profession d'ostéopathe.

5. Contenu et formes d'enseignement

Stage de formation clinique en institution encadré par un praticien référent et formé par la commission pédagogique de la filière HES-SO en Ostéopathie.

Durée : semestre de printemps (1 jour par semaine)

Modalités pédagogiques : ☐ Cours magistraux ☐ Ateliers ☐ Self-learning ☒ Formation clinique

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : ☐ Oral ☐ Examen écrit ☐ QCM ☐ QAD ☒ Portfolio ☐ Pratique

La présence aux stages est obligatoire (> 80%).

Maximum 30% des compétences master non-acquises durant le stage 2a.

Le portfolio et l'évaluation de stage doivent être transmis aux doyens de la filière pour le dernier jour du stage au plus tard, faute de quoi l'étudiant-e ne pourra se présenter à la session d'examen de fin de semestre.

7. Modalités de remédiation et de répétition

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Praticien référent en fonction du site de pratique clinique.

Nom du responsable de module :

Jean-Baptiste Pellissier

Descriptif validé le

14 septembre 2026

Descriptif validé par

Pierre Frachon

Sandro Fossetti

